

Zeitschrift: Pionier: Organ der schweizerischen permanenten Schulausstellung in Bern
Herausgeber: Schweizerische Permanente Schulausstellung (Bern)
Band: 19 (1898)
Heft: 4-5

Artikel: Union des expositions scolaires
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260105>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PIONIER

Organ der schweiz. permanenten Schulausstellung.

XIX. Jahrgang. **N^o 4 u. 5.** **Bern, 31. Mai 1898.**

Preis pro Jahr: Fr. 1. 50 (franko). — **Anzeigen:** per Zeile 15 Centimes.

Inhalt: Union des expositions scolaires. — Inventar. — Neue Zusendungen.
— Geschenke. — Geschichte der Schweiz. — Anzeigen.

Union des expositions scolaires.

(Discours de E. Lüthi à Olten le 31 Octobre 1897.)

Messieurs,

Nous nous trouvons aujourd'hui en face d'une grande question, elle est de la plus haute importance pour l'avenir des expositions scolaires. C'est pourquoi je préfère écrire ce que je veux vous dire pour exprimer plus exactement mes pensées.

Il faut d'abord chercher l'origine de cette question et en suivre le développement historique comme le naturaliste poursuit avec attention les phénomènes de la nature. J'ai l'avantage d'avoir pu observer le développement de cette question pendant 22 ans, c'est-à-dire depuis le commencement, et j'ai aussi le courage de dire la vérité.

Notre constitution fédérale contient l'art. 27, dont j'ai pris l'initiative en 1871. Vous ne vous imaginez guère quelles difficultés j'ai eues à vaincre pour que cet article vit enfin le jour en 1874. L'année précédente j'avais été délégué par le gouvernement de Berne à l'exposition universelle de Vienne. Deux années plus tard j'ai fait un voyage en Allemagne pour y étudier les écoles. A Stuttgart j'ai vu la première exposition scolaire permanente et je suis revenu en Suisse avec l'idée de fonder à Berne une institution pareille. Je l'ai proposé dans une assemblée pédagogique en 1875. Le manque des locaux nécessaires a empêché la réalisation du projet pendant trois ans. La même année l'exposition scolaire à Zurich a été fondée, elle faisait partie du musée industriel comme celle de Stuttgart. L'année suivante l'exposition scolaire de Zurich a adressé au Conseil fédéral la première demande de subvention se basant sur l'article 27 de la constitution fédérale. La caisse fédérale n'étant

pas garnie comme aujourd'hui, la demande zuricoise trouva une forte opposition dans le Conseil des Etats. La commission du budget rejeta unanimement le poste de fr. 1000 que le Conseil fédéral avait proposé d'allouer à l'exposition scolaire de Zurich. C'est alors que M. Zangger, conseiller des Etats de Zurich, déclara qu'il ne parlait pas „pro domo“ et proposa d'accorder la demande de Zurich et de donner la même somme à tout canton ou ville qui fonderait une exposition scolaire. Après cette déclaration, le Conseil des Etats vota à une petite majorité la subvention. Je répète que *la promesse de M. Zangger est authentique bien qu'elle ne soit pas inscrite dans le procès-verbal parceque celui-ci ne contient que les résolutions prises sans prendre note des discours.*

En 1878, l'assemblée générale des instituteurs suisses eut lieu à Zurich. J'y assistais. A la fin de l'assemblée, les zuricois ont tenu un tout autre langage que celui que leur honorable député Zangger avait tenu dans l'Assemblée fédérale. Dans l'assemblée générale des instituteurs suisses, un zuricois dont je ne me rappelle plus le nom a proposé de décider que l'exposition scolaire de Zurich serait la seule subventionnée par la Confédération, justement le contraire de ce que M. Zangger avait promis deux ans auparavant à Berne. Je demandai la parole pour signaler l'injustice de cette proposition. Après une discussion assez vive, l'assemblée décida de charger le comité de la société de trancher cette question. De retour à Berne, j'y ai fondé la société de l'exposition scolaire. Aussitôt le comité de la société des instituteurs suisses se réunit à Zurich et invita notre société à envoyer deux délégués pour défendre notre point de vue. M. Gunzinger de Soleure était chargé du rapport général sur cette question et termina son grand discours en proposant que l'exposition scolaire de Zurich seule pût être subventionnée par la Confédération tandis que M. Hunziker de Zurich eut la politesse de proposer qu'on laissât aux autres cantons la liberté de faire des expositions scolaires, mais sous le contrôle de l'exposition de Zurich. J'ai combattu les deux propositions. M. Hunziker resta en minorité et la proposition Gunzinger fut votée à une grande majorité. Ainsi tous les autres cantons devaient être exclus des subventions fédérales. Le comité adressa dans ce sens à l'Assemblée fédérale la pétition pour Zurich.

L'exposition de Berne me chargea de la réponse que vous avez lue dans le „Pionier“ n° 6 1897. Je ne manquai pas de rappeler la promesse de M. Zangger qui était encore membre de l'Assemblée

fédérale et qui savait très bien ce qu'il avait promis deux années auparavant. M. le conseiller fédéral Schenk inscrivit la somme de fr. 1000 au budget fédéral pour l'exposition scolaire de Berne, tandis que M. le conseiller national Sal. Vögeli de Zurich fut chargé par le comité des instituteurs suisses de combattre ce poste. M. Vögeli ayant lu ma réponse, se tut, et la subvention pour Berne fut votée à l'unanimité. Ces messieurs de Zurich eurent donc à essuyer une défaite complète à l'Assemblée fédérale. On aurait dû croire que les intrigues contre l'exposition scolaire de Berne cesseraient. Mais loin de là!

En 1883, une exposition nationale eut lieu à Zurich, nous fûmes invités à y prendre part et chargés par la direction de l'instruction publique de notre canton de représenter à Zurich les écoles du canton de Berne. Nous avons travaillé pour envoyer à Zurich une exposition complète de l'enseignement public dans notre canton et nous avons rempli tout un wagon de chemin de fer qui est arrivé à Zurich au jour fixé par le commissaire. Mais ce commissaire zuricois nous défendait d'arranger notre exposition. C'était lui qui voulait le faire. Quelques semaines plus tard, lorsque nous arrivâmes à l'exposition, nos objets étaient tellement disséminés et éparpillés dans toute l'exposition que nous eûmes de la peine à les retrouver et que personne n'aurait pensé que nous avions exposé la moindre chose, tandis que les objets d'autres cantons formaient des groupes complets. Notre mobilier scolaire et nos engins de gymnastique furent placés à côté de l'exposition du bétail et sans surveillance, de sorte qu'ils furent endommagés avec intention et avec un vrai vandalisme.

On comprend que j'aie perdu toute confiance dans la bonne volonté de ces messieurs qui nous traitaient de cette manière. Malgré ces chicanes, l'exposition scolaire de Berne grandissait toujours. Il fallait trouver d'autres moyens pour lui nuire. En 1887, toutes les expositions scolaires furent invitées à envoyer leurs délégués à une conférence sous la présidence de M. le conseiller fédéral Schenk, M. Gunzinger de Soleure fut de nouveau chargé d'un rapport sur les expositions scolaires. Il s'agissait d'une nouvelle organisation. Zurich avait envoyé 3 délégués, de Berne je fus le seul pour repousser cette nouvelle attaque contre notre liberté. La séance finit sans résultat. En sortant de la conférence, M. Gunzinger me dit qu'on pourrait créer pour moi un poste de fr. 4000 . . . afin que je puisse quitter l'enseignement ce qui me prouve combien j'avais eu raison de faire de l'opposition.

En 1889 eut lieu à Paris l'exposition universelle. Un pédagogue français m'avait encouragé de faire une statistique des examens de recrues en Suisse. Je m'offris à M. le conseiller fédéral Schenk pour la faire et ma proposition fut adoptée. Mais le comité suisse ne fut pas du même avis. Il refusa de me charger de ce travail. Je réclamai auprès du Département fédéral et M. Schenk demanda des explications à M. le commissaire Koller (voir la correspondance aux archives fédérales). M. Schenk décida que je ferais le travail. Je l'envoyai à Paris où le commissaire eut la malignité de le cacher au public et aux yeux du jury, afin que je n'eusse aucune récompense pour ce travail. Je me suis plaint amèrement de cette conduite dans le „Pionier“ et on a entamé un procès contre moi. Enfin M. Koller a reconnu qu'il avait mal agit et m'a payé fr. 100 sur mes frais pour éviter un procès.

Il s'est passé à l'exposition suisse de Paris encore d'autres faits que je raconterai une autre fois.

Vous demandez pourquoi je vous ai cité tous ces faits? C'est pour vous démontrer que nous avons été peu bien conduits et que par ces moyens l'exposition scolaire de Berne risquait d'échouer.

Il est désagréable de devoir constater de pareilles choses, mais c'est mon devoir. Ces faits jettent une lumière défavorable sur les propositions actuelles de l'exposition de Zurich pour la revision des statuts de l'union. M. Hunziker revient toujours à ses premières amours et cela avec une opiniâtreté singulière. Malgré sa défaite dans l'Assemblée fédérale en 1878 et dans la conférence de 1887 il nous propose aujourd'hui une centralisation des expositions scolaires. Il prétend *reconnaître le principe de la décentralisation, mais sa proposition nous dit le contraire*. Sa proposition forcerait toutes les expositions scolaires à obéir à un comité ou à la majorité de ce comité. Cette proposition est en opposition avec l'art. 27 de la constitution fédérale qui reconnaît la souveraineté cantonale dans les questions scolaires. Nos expositions scolaires sont placées sous la surveillance des directions de l'instruction publique et on verrait inévitablement des conflits se produire avec ces autorités si le comité voulait ordonner des choses en contradiction avec la volonté d'une direction de l'instruction publique cantonale. La centralisation, telle que M. Hunziker nous la propose aujourd'hui serait nuisible.

Prenons-y garde! Il y a 27 ans nous avons vu succomber un Etat voisin qui avait la centralisation scolaire la plus complète. Il a été vaincu par un peuple qui n'a pas cette centralisation et qui

ne la fera jamais. Par la centralisation scolaire on porte atteinte aux convictions religieuses et aux libertés, on tue *la vie intellectuelle dans les petits centres pour la réunir à un seul endroit.*

Personne ne peut nier que tous les gouvernements cantonaux ne fassent leur possible pour faire prospérer l'instruction publique, et il y a dans ce domaine une émulation remarquable qu'on n'avait pas encore vue. Jamais l'instruction publique en Suisse n'a fait autant de progrès qu'à présent. Les expositions scolaires sont appelées à travailler avec leurs autorités cantonales et il faut leur laisser toute la liberté possible, afin quelles puissent faire les recherches nécessaires tout d'abord dans les cantons où elles existent pour trouver les causes du peu de succès de l'instruction publique dans certains domaines. Les sciences naturelles nous montrent le chemin à suivre en individualisant les faits. Centraliser, c'est généraliser. C'est justement le contraire de ce qu'on doit faire sur le terrain des expositions scolaires. Les statuts de l'union actuelle nous laisse cette liberté de mouvements pleine et entière. Nous voulons les maintenir. L'union est encore très jeune et si l'on n'a pas fait de grandes choses jusqu'à présent, ce n'est pas du tout la faute de nos statuts. On peut mieux faire si l'on veut sans la revision. Notre organisation est à peine achevée, elle ne demande qu'à être perfectionnée et cela viendra certainement.

La direction de l'exposition scolaire à Berne rejette unanimement la revision de nos statuts. Nous sommes les adversaires décidés de quiconque porte atteinte à notre indépendance et à notre liberté.

Inventar.

(Fortsetzung.)

Tournier, Biblische Bildertafeln.

1. Heidnische Götter.
2. Musikinstrumente.
3. Gräber.
4. Tiere.
5. Pflanzen.
6. Pflanzen.
7. Trachten.
8. Verschiedene Gegenstände.
9. Verschiedene Gegenstände.
10. Die Stiftshütte.
11. Gottesdienstl. Gegenstände.
12. Der Hohepriester.

E. Sammlung von Mineralien von Krantz in Bonn.

1. Gips.
2. Gipsspat.
3. Gips körnig.
4. Kalkspat.
5. Tropfstein.
6. Schwerspat.
7. Amethyst.
8. Feuerstein.
9. Achat.
10. Granat.
11. Granat.